SYNDICAT NATIONAL FO DES FINANCES PUBLIQUES



SECTION DE LA MOSELLE

Compte-rendu CAPL MUTATIONS cadre C au 01/09/2018

Après la lecture de la déclaration FO ci-dessous, la Direction nous a donné les précisions suivantes sur le mouvement:

CSRH: **FO** a souligné l'engouement des agents pour ce nouveau service crée au 01/09/2018, vu le nombre de demandes déposées. Ces affectations nous ont réservé des surprises! En effet des agents C stagiaires ont primé des agents titulaires, situation inédite dénoncée par FO.

La Direction a enfin décidé de ne pourvoir que 10 postes sur 11 pour ce service sensible et qui va démarrer. Comprenne qui pourra!

Effectifs C en Moselle: la situation déficitaire de -50,3 C est pondérée par l'arrivée de 29 agents C stagiaires. Il manque toujours 21 agents C en Moselle après les ajustements des chiffres.

Nouvelles règles de gestion: Selon la direction les discussions sont toujours en cours au niveau national pour finaliser l'application pour toutes les directions au 01/09/2020.

Les chiffres:

-21,3 C en Moselle au 01/09/2018

17 emplois C vacants

26 agents C affectés ALD (A La Disposition du Directeur)

Toutes les RAN (Résidence d'Affectation Nationale) sont déficitaires.

FO-DGFIP a rappelé son attachement au droit à mutation pour tout agent. Pour toutes ces raisons, FO-DGFIP a voté contre ce mouvement.

La liste du mouvement définitif est publiée sur Ulysse 57

Madame la Présidente,

Dans une logique de libéralisme effréné le gouvernement poursuit sa mise en oeuvre des réformes et mesures antisociales.

Ce «ruissellement» d'actions néfastes pour une grande majorité de nos concitoyens accélère le travail de sape des conquêtes sociales majeures.

Cette politique profondément inégalitaire, souvent agressive et pensée idéologiquement dans l'ignorance des attentes et des besoins du plus grand nombre, s'illustre, depuis un an, par toute une série de mesures: casse du Code du Travail par ordonnances, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des APL, remise en cause du financement de la sécurité sociale avec la suppression des cotisations sociales, hausse de la CSG, réforme du baccalauréat et sélection à l'entrée de l'université, refonte de la formation professionnelle, destruction du statut des cheminots au nom de l'ouverture de la SNCF à la concurrence, menace gravissime contre nos retraites, restriction budgétaire sur les moyens alloués aux hôpitaux, retour du jour de carence... etc.

La DGFIP n'est pas en reste dans cette entreprise de démolition du service public.

Le rapport de la Cour des Comptes publié le 20 juin dernier assassine une fois encore nos services et plus grave encore, les agents qui exercent leurs missions dans des conditions difficiles.

Ces préconisations **assassines** arrivent au moment idéal pour le gouvernement s'apprêtant à sortir le rapport CAP 22 (Comité d'Action Publique) qui s'annonce terriblement destructeur pour les missions de la DGFIP.

FO-DGFIP combat cette logique du toujours moins d'Etat et toujours moins de dépenses publiques, logique contraire aux besoins des usagers demandeurs de services publics gratuits et de proximité.

Concernant la CAPL d'aujourd'hui, FO-DGFIP dénonce la situation déficitaire des effectifs, qui se poursuit année après année.

Au niveau national 908 emplois C restent vacants au 31/12/2018, déficit qui perdure malgré l'appel d'air conséquent des recrutements de C stagiaires au titre de 2018. C'est aujourd'hui un déficit historique de 50,3 agents de catégorie C que nous avons à déplorer pour la MOSELLE (pour mémoire le déficit 2017 était de-29,7 C et en 2016 de-28,2 en catégorie C).

L'arrivée de 30 C stagiaires en Moselle en lien avec la création du CSRH ne palliera que partiellement ce déficit .

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours aussi nombreux de solliciter les guichets de la DGFiP. Ils démontrent ainsi qu'ils sont encore bien loin de se « désintoxiquer » de notre accueil de proximité.

FO DGFIP MOSELLE rappelle son attachement au droit à mutation pour tout agent .

FO-DGFIP MOSELLE s'oppose aux nouvelles règles de mutations qui prévoient:

- > le délai de mutation de 2 ans entre 2 mouvements sauf en cas de demande prioritaire
- > l'affection au département
- > la notion de nécessité de service

FO DGFIP MOSELLE exige:

- > le respect de la règle de l'ancienneté administrative
- > deux véritables mouvements de mutation par an
- ➢ l'arrêt des suppressions d'emplois: 97% des suppressions d'emplois sont supportées en 2018 par la seule DGFIP qui aura perdu plus de 20 000 agents depuis sa création en 2008.
- > le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires pour tous les concours A, B et C.
- > et le comblement de tous les emplois vacants.

